



## **Avis public – Consultation écrite / Demande de dérogation mineure 21.DR.05**

Prenez avis que, lors de la séance qui se tiendra le 13 septembre 2021, à 19h30, dans la salle du Conseil municipale, située au 17, rue de l'Église Rivière-Trois-Pistoles, ledit Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après :

### **525, rue Notre-Dame-Est / demande 21.DR.05**

En vertu de l'article 4.5 du règlement 423 sur les dérogations mineures, veuillez prendre note que :

Madame Julie BÉLANGER et monsieur Stéphane LAVOIE, propriétaires du 525, rue Notre-Dame Est, lot 5 545 932, matricule 11045-0131-97-2582, zone URB/A<sub>6</sub>, ont déposés une demande de dérogation mineure concernant la propriété décrite ci-dessus.

- A) L'objet de la demande est de permettre la régularisation de l'implantation du bâtiment (permis 10.C.08 ayant été émis le 13 avril 2010 pour un garage et remise en attenante) déjà construit quant à sa marge de recul avant. En effet, l'article 5.2.1 du règlement 190 de zonage quant à la marge de recul avant est fixée à 6 mètres réglementaires et ledit bâtiment est implanté, selon le certificat de localisation, du côté Ouest à 3,10 mètres et du côté Est à 3,78 mètres montrant ainsi lesdits empiètements réels.

La raison pour laquelle les demandeurs ne peuvent se conformer à la réglementation est : « *Bâtiment déjà construit (permis 10.C.08)* ».

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre en personne relativement à celle-ci, sous réserve des places disponibles pour le public aux fins de respecter les règles de distanciation actuellement applicables et sous réserve que les autorités publiques autorisent l'accessibilité du public aux séances dudit Conseil.

Tenant compte de la pandémie actuelle du coronavirus, toute personne intéressée peut également transmettre ses commentaires **par écrit, au plus tard le 13 septembre 2021 à 12h00**, soit par la poste à l'adresse du bureau municipal à 4, rue St-Jean-Baptiste, (Québec) Rivière-Trois-Pistoles G0L 2E0, soit en personne ou par la chute extérieure du bureau pendant les heures d'ouverture, ou encore par courriel à [greffe@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:greffe@notredamedesneiges.qc.ca). Ils seront transmis au Conseil municipal avant que celui-ci se prononce à l'égard de la demande.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 20 août 2021.

Danielle OUELLET

Adjointe au directeur général et greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf : **Avis public – Consultation écrite / Demande de dérogation mineure 21.DR.05**

Je soussignée, Danielle OUELLET, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié, entre 8h30 à 10h30, le 20 août 2021 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir : Sur le site Internet de la municipalité; et à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal. En foi de quoi, ce certificat est donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 20 août 2021

Danielle OUELLET

Adjointe au directeur général et greffière